



☞ 1^{ER} PROCES ROXEL GAGNÉ (DESISTEMENT DE ROXEL EN APPEL)

☞ 1^{ER} PROCES SME EN APPEL LE 18 MARS

■ **Procès terminé !** L'info concerne la 1ère série de plaignants (16) Roxel. Après avoir fait appel, Roxel vient de se désister. Le procès est donc terminé : indemnisation de 10000€ de préjudice d'anxiété + 500 € d'art 700. Déduction des frais, les plaignants ont perçu 9000€ d'indemnisation.

■ **C'est le 18 mars** qu'aura lieu au tribunal de Bordeaux, le 1er procès en appel concernant les préjudices amiante de notre site (rendez-vous 15h15 place de la République). Il s'agit de la première série de plaignants de SNPE (24 plaignants).

Ce premier procès a eu lieu le 26 novembre 2010, il a été renvoyé devant un juge départiteur le 7 février 2011, le délibéré a été connu le 16 août 2011 : 8000€ de préjudice d'anxiété à chaque plaignant (+300€ frais de justice art. 700). C'est donc plus d'1 an ½ après le délibéré qu'a lieu ce procès en appel.

■ **Auparavant, le 8 février**, aura lieu le premier procès concernant la 3ème série de plaignants de SME (32) et ROXEL (14) au tribunal (rendez-vous 13h45 Pl république).

UPR Info le 24/01.13